

Décision du Conseil Municipal, en date du : 12 NOV. 2015

le Président



le Secrétaire

Richard

Approbation par l'Assemblée Primaire, en date du : - 9 DEC. 2015

le Président



le Secrétaire

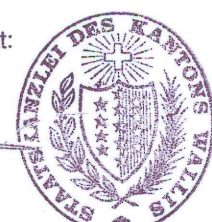
Richard

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du :

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 22 JUIN 2016

Droit de sceau: Fr. 750

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Légende

 Périmètre de la modification partielle du PAZ

Affectation des zones

 Zone des villages

 Zone village ancien

 Zone de constructions et d'instal. publiques B

A titre indicatif

Zone de danger d'avalanche (provisoire - à homologuer)

 Danger d'avalanche fort

 Danger d'avalanche moyen



1:1 000

0 5 10 20 30 40 50
Mètres

